

# ATTESTATION DE CONFORMITE

Certificat N°:  
C551182

Certificat valable depuis le :  
12 juillet 2022

Dates de validité:  
12 Juillet 2025

DNV Business Assurance France certifie que le la société

## **ARKEMA France - Usine de Serquigny**

Route de Launay, 27470, SERQUIGNY, France

A mis en œuvre de manière satisfaisante les procédures prévenant la dispersion de granulés de plastiques industriels dans l'environnement conformément aux dispositions du décret 2021-461 du 16 avril 2021.

La validité de cette attestation couvre les produits ou services suivants :

**Production, conditionnement, expédition et essais industriels, sous formes de granulés et poudres, de polymères techniques fabriqués pour le compte de la Business Unit Polymères Techniques.**

Conformément à l'article D.5416-64 du code de l'environnement, l'exploitant met à disposition du public sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit\*, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

*\*La présente attestation de conformité au décret 2021-461 fait partie intégrante du rapport fourni au client par DNV Business Assurance. De ce fait elle peut être utilisée comme document pouvant être mis à disposition du public sur son site Internet.*

Lieu et date :  
Genas le 21 Avril 2023

Pour l'organisme de certification :  
**Estelle MAILLER**  
Représentante de la direction

